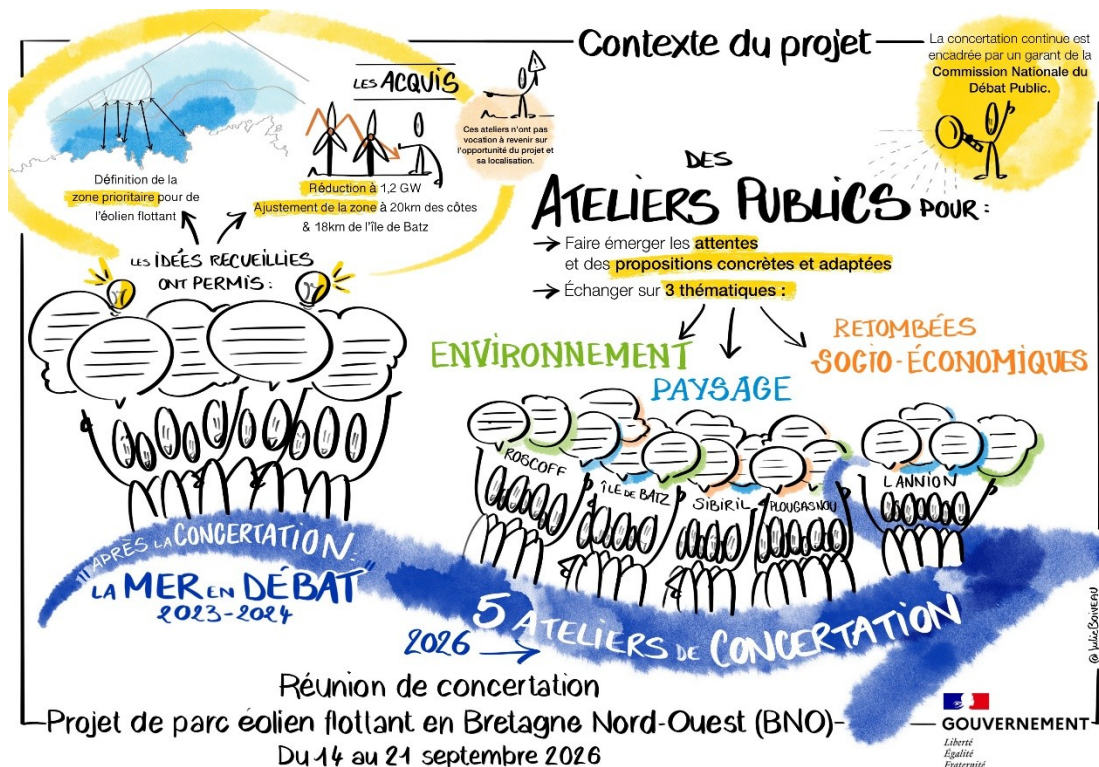


Projet éolien en mer – Bretagne Nord-Ouest (BNO)

Compte-rendu de l'atelier participatif à l'Île-de-Batz – 15 septembre 2026 de 18h00 à 21h00. 48 participants.

1. Introduction



Accueil et introduction de Monsieur le maire de l'Île-de-Batz, Éric Grall.

Le maire remercie les habitants de s'être déplacés pour cette formule de concertation à laquelle ils ne sont pas habitués à Batz. Il les invite à être à l'écoute, à participer et à contribuer sur les trois thèmes proposés.

Il rappelle que la loi française distingue les îles comme celle de Batz comme des territoires où « le développement durable constitue un objectif majeur d'intérêt national en raison de leur rôle social, environnemental, culturel, paysager et économique ». Il ajoute que cela nécessite de prendre en compte sa différence de situation dans la mise en œuvre des politiques locales et nationales.

Il considère que le projet de parc éolien en mer s'inscrit bien dans ce cas puisqu'il peut avoir des conséquences sur l'environnement, le paysage et l'économie de l'Île-de-Batz et souligne la nécessité de les préserver.

Introduction de Madame la sous-préfète, Françoise Plouviez-Diaz

Madame la sous-préfète rappelle que l'atelier s'inscrit dans le cadre de la concertation continue menée à la suite du débat national La Mer en Débat 2023-2024. Les idées recueillies à cette occasion ont permis de définir une zone prioritaire, appelée Bretagne Nord Ouest (BNO), d'une superficie de 235 km², destinée à accueillir le projet de parc éolien flottant à l'horizon 2035.

Elle souligne que ces contributions ont également permis de faire évoluer le projet. Initialement prévu à 2 GW, il est désormais dimensionné à 1,2 GW, ce qui ramène le nombre d'éoliennes d'environ 100 à environ 70. Le positionnement du parc a lui aussi évolué, avec une implantation située à 18 kilomètres au nord de l'île-de-Batz et à 20 kilomètres des côtes continentales. Cette zone de 235 km² est intégrée à un appel d'offres engagé par la Commission de régulation de l'énergie. Le lauréat sera désigné en février 2027 par la ministre de l'Énergie.

Madame la sous-préfète insiste sur l'originalité de cet atelier, qui doit permettre à chacun de s'exprimer, au-delà de la seule expression de ses craintes, pour s'approprier les enjeux et faire émerger les attentes du territoire autour de trois grandes thématiques : l'environnement, les paysages et les retombées socio-économiques.

Elle précise que les contributions recueillies seront transmises au lauréat de l'appel d'offres, à RTE ainsi qu'aux garants de la Commission nationale du débat public (CNDP). Elles seront rendues publiques sur le site [Éoliennes en mer](#).

Elle précise que cet atelier n'a pas vocation à revenir sur l'opportunité du projet ni sur sa localisation ni sur la technologie retenue mais vise à recueillir les attentes et les propositions.

Enfin, elle souligne que cette concertation continue est encadrée par le garant de la CNDP, Marc Di Felice qui veille au respect de la transparence et des temps de parole. Elle souligne qu'il n'y aura pas nécessairement de consensus autour des tables : certains participants seront favorables au projet, d'autres y seront opposés. L'objectif est de recueillir l'avis de chacun. Elle appelle donc au respect mutuel, à l'écoute et au débat.

Introduction du garant de la Commission nationale du débat public (CNDP), Marc Di Felice

Marc Di Felice rappelle que la CNDP est une autorité indépendante chargée de défendre le droit des citoyens à disposer d'une information complète et transparente, ainsi qu'à participer aux décisions relatives aux projets pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Il explique que la CNDP intervient de deux façons. Avant la décision, elle organise des débats publics : c'est dans ce cadre qu'a été menée la démarche La Mer en Débat, à laquelle plus de 20 000 personnes ont participé. Les réunions publiques organisées autour du projet ont réuni de nombreux participants, qui ont pu exprimer leurs points de vue, à la fois sur le projet lui-même et sur la manière dont le débat était conduit avec toutefois quelques frustrations dues à l'absence de réunion publique dans le Nord Finistère.

Après la décision, la CNDP n'organise plus elle-même la concertation : celle-ci relève alors du maître d'ouvrage. Son rôle consiste néanmoins à veiller à ce que les choses se déroulent dans

les meilleures conditions possibles en matière de transparence et de participation. Il précise qu'à ce stade, il n'est donc plus question de débattre de l'opportunité du projet, mais bien des modalités de participation et des conditions de la mise en œuvre du projet.

Il relève que le passage du projet de 2 GW à 1,2 GW constitue une évolution importante rendue possible par les réunions publiques menées en amont et formalisé en tant que recommandation dans son dernier bilan annuel de la concertation continue. D'autres sujets, comme l'orientation ou l'éclairage, ont également été abordés et pris en compte dans la construction du projet.

Enfin, il présente l'exercice proposé, à savoir le World Café, comme une méthode que la CNDP apprécie particulièrement. Contrairement aux réunions publiques, qui visent d'abord à informer, ce format permet de donner la parole à tous dans un cadre fondé sur le respect et l'écoute.

2. Mise en commun des travaux en sous-groupes (format world café)

Les participants à l'atelier, répartis en 6 sous-groupes, ont travaillé à tour de rôle sur les 3 thèmes proposés (Environnement et biodiversité, Paysage et cadre de vie, Economie et emplois), selon un format world café.

Thématique	Table	Attentes, remarques, craintes	Propositions
Environnement	Table 1	• Volonté exprimée d'éviter ou de réduire au maximum les impacts environnementaux du projet. • Crainte que le projet puisse avoir des conséquences importantes sur l'environnement. • Forte préoccupation concernant les oiseaux migrants : risques de collision, attraction par la lumière et perturbation des flux migratoires. • Interrogations sur les impacts concernant les mammifères marins et les poissons. • Question d'un possible « effet réserve » si la pêche devient impossible dans le parc, mais également de création d'une « nurserie ».	• Arrêter les éoliennes lors des passages d'oiseaux migrants. • Réaliser une étude spécifique sur les oiseaux et leurs migrations. • Présenter et rendre accessibles les études menées sur les parcs existants. • Présenter les études environnementales et études d'impact réalisées • Examiner les impacts environnementaux sur

		• Risques de pollutions chimiques liées notamment aux anodes et aux microplastiques. • Interrogations sur les effets du ragage des câbles sur les fonds marins. • Demande de connaître le bilan carbone d'une éolienne sur l'ensemble de son cycle de vie : construction, exploitation et démantèlement. • Une nette opposition au projet est exprimée par certains participants. • Référence à la sobriété énergétique comme élément à prendre en compte.	l'ensemble du cycle de vie du projet.
Environnement	Table 2	• Préoccupations concernant l'impact global sur la biodiversité. • Question du bruit des éoliennes et de ses effets sur la biodiversité. • Interrogations sur les flux migratoires des oiseaux et sur les mesures prévues par le porteur de projet. • Sollicitation de l'avis de différents organismes, notamment l'IFREMER, l'OFB et le Comité des Pêches. • Informer sur la composition et le recyclage des éoliennes, des câbles et des ancrages, ainsi que sur leur durée de vie. • Interrogation sur la vitesse maximale des éoliennes. • Interrogations sur l'organisation de la maintenance. • Interrogations sur les conséquences des ancrages et du ragage des chaînes sur les fonds marins. • Préoccupation concernant les effets sur la pêche et sur la quantité de poissons disponible. • Questionnement sur les effets cumulés avec	• Approfondir et présenter les études relatives à la biodiversité et aux migrations d'oiseaux. • Fournir des retours d'expérience des parcs existants, notamment concernant les habitants et la biodiversité. • Étudier précisément les effets des ancrages, câbles et chaînes sur les fonds marins. • Préciser les modalités de recyclage et de fin de vie des équipements. • Étudier les impacts sur la pêche et la ressource halieutique. • Préciser les mesures concernant les pollutions lumineuses et visuelles. • Définir les modalités d'association du public aux prochaines étapes du projet.

		les rejets des centrales nucléaires. • Interrogation sur le calendrier de réalisation de l'étude d'impact. • Préoccupation concernant la pollution visuelle et lumineuse. • Tenir compte du fait que la LPO soutient le projet • Questionnement sur le statut de la réserve : sera-t-elle considérée comme une réserve naturelle ?	• Informer sur la composition et le recyclage des éoliennes, des câbles et des ancrages, ainsi que sur leur durée de vie. • Demande de retour d'expérience sur les parcs flottants et essais existants et des habitants vivant à proximité des parcs. • Demande à ce que le grand public soit associé aux différentes étapes de l'évolution du projet tout au long de l'exploitation du parc.
--	--	--	---

Thématique	Table	Attentes, remarques, craintes	Propositions formulées
Les retombées économiques	Table 1	• Interrogation sur le coût de l'éolien en mer et de son impact sur le prix de l'électricité. • Interrogations sur la rentabilité, la productivité et l'efficacité du projet, ainsi que sur le risque de surproduction. • Question de la destination de l'électricité produite et de son utilisation par le territoire ou au-delà. • Prendre en compte le coût social de l'opposition au projet. • Préoccupations concernant les conséquences économiques pour la pêche et les autres activités du territoire (comme le tourisme). • Interrogations sur les compensations économiques envisagées pour le territoire. • Crainte concernant l'impact sur la valeur	• Éloigner le parc afin d'en limiter les impacts. • Consulter les habitants avant de déterminer précisément le projet. • Prévoir des mécanismes de compensation économique pour les activités affectées. • Evaluer précisément l'impact sur le tourisme et l'attractivité territoriale. • Comparer les conséquences observées sur des parcs éoliens existants. • Garantir les conditions et le financement du

		immobilière des biens du territoire. • Interrogation sur le gain économique immédiat pour l'économie locale, notamment à l'Île-de-Batz. • Préoccupations concernant les critères de fabrication des éoliennes et de la provenance des matériaux (Chine ?). • Question des impacts économiques indirects sur la route maritime, la pêche et le tourisme. • Préoccupations concernant une éventuelle perte d'attractivité touristique et le « manque à gagner » associé. • Question des garanties en matière de démantèlement, afin d'éviter des installations abandonnées. • Interrogations sur les conséquences pour les services publics, les familles fragiles et les activités artisanales. • Question sur le nombre d'emplois créés et maintenus sur l'Île-de-Batz, notamment pendant la maintenance. • Référence au montant potentiel des retombées fiscales, avec interrogation sur leur répartition et leurs bénéficiaires. • Opposition importante au projet parmi certains participants. • Considérer l'impact des tempêtes sur le fonctionnement des éoliennes. • Prendre en compte le retour d'expérience du parc de Saint-Brieuc. • Interrogation sur les bénéfices pour les promoteurs. • Absence de consultation concernant l'opportunité du projet.	démantèlement. • Etudier la possibilité de développer les activités touristiques autour du parc, par exemple des promenades autour des éoliennes. • Souhait de prendre en compte l'indice carbone dans le développement du projet. De manière plus générale : quel bilan carbone global du projet ? • Tenir compte de l'indice bien-être dans le développement du projet.
Les	Table 2	• Question de la répartition des bénéfices du	

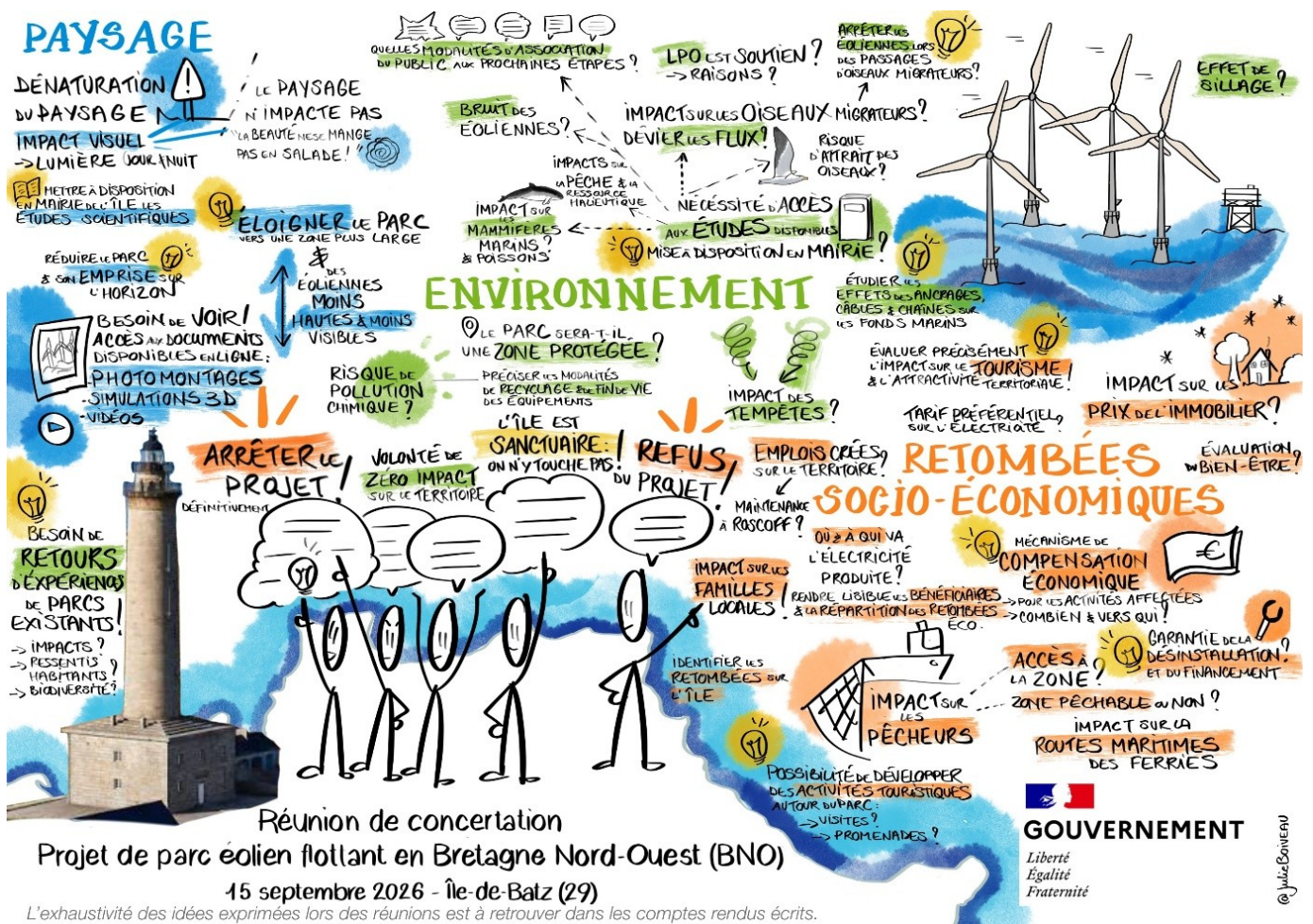
retombées économiques		projet : communes, propriétaires, pêche, tourisme, etc. • Préoccupation concernant l'impact sur les emplois directs (la pêche, le tourisme, etc.). • Interrogation sur l'existence de subventions pour l'éolien et sur leurs bénéficiaires. • Question du bénéfice économique pour l'Ile-de-Batz. • Interrogation sur la rentabilité économique globale du projet.	• Rendre lisibles les bénéficiaires et la répartition des retombées économiques • Identifier les retombées spécifiques pour l'Ile-de-Batz.
------------------------------	--	--	---

Thématique	Table	Attentes, remarques, craintes	Propositions
Paysage	Table 1	• Le projet est décrit comme susceptible de transformer fortement le paysage maritime et les perceptions associées (de jour et de nuit). • Le paysage ne doit pas être considéré uniquement sous l'angle esthétique mais aussi comme un élément du patrimoine et de l'identité locale. • Préoccupation concernant la visibilité des éoliennes depuis la côte. • Préoccupations concernant l'impact sur le prix de l'immobilier et sur le tourisme. • Interrogation sur la manière dont les photomontages représentent réellement la perception du parc. • Certains participants expriment une volonté de préserver un horizon maritime sans éoliennes.	• Supprimer définitivement le projet. • Eloigner le parc vers une zone plus large. • Réduire la superficie du parc et son emprise sur l'horizon. • Réduire la taille des éoliennes si le projet est maintenu. • Créer un endroit permettant de voir le parc sans bruit. • Réfléchir à la signalisation des éoliennes afin qu'elles soient moins impactantes, en réduisant la pollution lumineuse et en travaillant sur les couleurs. • Mettre à disposition les études scientifiques

			disponibles sur le milieu en mairie de l'Île-de-Batz.
Paysage	Table 2	• Précision de l'impact sur le coût de l'électricité pour les français (question économique). • Préoccupation concernant l'impact économique indirect de l'éloignement ou de la visibilité du parc, notamment pour le tourisme. • Demande de protéger les photomontages et points de vue considérés comme représentatifs (les éoliennes, le poste électrique en mer et de nuit). • Le paysage est considéré par certains comme non importable/non compensable, ce qui renforce la sensibilité à sa transformation. • La disposition des éoliennes est perçue comme pouvant avoir un impact important sur la silhouette maritime. • Certains participants estiment qu'à Saint-Brieuc, le paysage n'est pas choquant. • Question de la capacité à finir ou adapter le projet si le résultat paysager n'est pas satisfaisant. • Interrogation sur l'existence d'autres solutions ou moyens de production électrique à horizon 2035. • La distance de la côte (18 km) reste proche pour certains participants. • Attention particulière sur l'île qui vit du tourisme et qui sera forcément impacté. • Inquiétude relative aux habitants qui recherchent de la nature et de l'authenticité en s'installant sur l'île.	• Éloigner davantage les éoliennes et/ou réduire leur hauteur. • Revoir la puissance d'éclairage des éoliennes. • Ne pas faire d'éoliennes. • Examiner d'autres modèles d'éoliennes • Examiner d'autres solutions de production électrique (la chaleur, nucléaire, hydrolien, solaire, etc.)

3. Conclusion

Madame la Sous-préfète remercie les participants pour la qualité des échanges. Elle invite les participants à se retrouver autour d'un buffet et leur précise qu'ils peuvent consulter la synthèse graphique de l'atelier (cf. ci-dessous).



L'exhaustivité des idées exprimées lors des réunions est à retrouver dans les comptes rendus écrits.